

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
1^{er} décembre 2025 – 19 h 30, réunion CM2025-12

Lors d'une séance régulière du conseil municipal du 1^{er} décembre 2025 à 19h30, formant quorum sous la présidence de la pro-mairesse, Madame Nancy Picard, et à laquelle sont présents les élu.e.s suivant.e.s :

Patrick Prince		
Mathieu Laliberté	Jean-Marie Lefebvre	Jacques Picard

Le conseiller Rock Simard est absent. La mairesse Pamela B. Steen est absente.

Est également présent :
Étienne Loignon-Buteau, directeur général et greffier-trésorier.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Picard, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens. Il est 19h30.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Lecture de la proposition de l'ordre du jour.

Rés. 2025-12-01

Il est proposé par Mathieu Laliberté, appuyé par Jean-Marie Lefebvre, **et résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour du 1^{er} décembre 2025 tel de déposé, en ajoutant le point suivant :

11.1 DÉCÈS G. LEFEBVRE

3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 NOVEMBRE 2025

Rés. 2025-12-02

Il est proposé par Mathieu Laliberté, appuyé par Patrick Prince, et **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal du 10 novembre 2025, tel que présenté.

4 RAPPORT DE LA PERMANENCE

4.1 INSPECTEUR EN BÂTIMENT – RAPPORT ET FRAIS

L'inspecteur en bâtiment et en environnement, dépose son rapport mensuel.

CONSIDÉRANT que la compagnie Urbatek dépose au conseil la facture no 2307 d'un montant 2 412,00 \$, avant taxes, représentant 36 heures et 18 kilomètres réalisés en octobre 2025 ;

Rés. 2025-12-03

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre appuyé par Mathieu Laliberté et **résolu à l'unanimité** :

DE payer à la compagnie Urbatek la facture no 2307 d'un montant total de 2 773,20 \$, taxes incluses, pour services d'inspection municipale rendus en octobre 2025.

4.1.1 RÉSOLUTION D'APPUI - DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ

ATTENDU que Mme Ginette Auclair est propriétaire du lot **5 416 446** situé sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU que l'on retrouve sur ce lot un camp de chasse érigé en 2001;

ATTENDU que selon les règlements municipaux en vigueur, les dispositions relatives aux camp de chasse ont été ajoutées au règlement de zonage de 1988 par modification adoptée en **2003**;

ATTENDU que le bâtiment existant bénéficie d'un **droit acquis** quant à son usage de camp de chasse, puisque sa construction est antérieure à l'entrée en vigueur des dispositions réglementaires municipales encadrant ce type d'usage;

ATTENDU que la Municipalité reconnaît que les bâtiments accessoires associés au camp de chasse doivent être **retirés** afin d'assurer la conformité du site aux dispositions réglementaires en vigueur;

ATTENDU que l'usage du terrain doit demeurer celui d'un camp de chasse et ne peut être modifié sans l'autorisation requise;

Rés. 2025-12-04

Il est proposé Jacques Picard par appuyé par Jean-Marie Lefebvre et **résolu à l'unanimité** :

QUE le Conseil municipal appuie la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant à reconnaître l'usage de camp de chasse sur le lot **5 416 446**;

QUE le Conseil confirme que le bâtiment principal bénéficie d'un droit acquis en lien avec l'usage de camp de chasse;

QUE le Conseil exige le retrait des bâtiments accessoires non conformes;

QUE le Conseil précise que l'usage du terrain devra demeurer limité à un camp de chasse, conformément aux dispositions du règlement de zonage municipal;

QU' une copie de la présente résolution soit transmise à la CPTAQ à l'appui de la demande d'autorisation.

4.2 INSPECTEUR EN VOIRIE- RAPPORT

L'inspecteur en voirie dépose son rapport mensuel.

4.3 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général et greffier-trésorier, fait son rapport mensuel aux membres du conseil

4.3.1 RAPPORT 2025 GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal, le rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuel pour l'année 2025 est déposé.

4.3.2 PAIEMENT SEMAINE DE VACANCES -DG

ATTENDU que la règle générale est à l'effet de prendre le congés annuels (vacances) au cours des 12 mois qui suivent la fin de l'année de référence;

ATTENDU qu'exceptionnellement et en raison de facteurs hors du contrôle du directeur général, celui-ci ne pourra s'absenter du travail d'ici la fin de l'année ;

ATTENDU les discussions à cet effet ;

Rés. 2025-12-05

Il est proposé Jacques Picard, par appuyé par Mathieu Laliberté et **résolu à l'unanimité** :

DE payer le solde de l'indemnité d'une semaine de congé annuel au directeur général en lieu et place d'un congé ;

D' autoriser la trésorerie à faire les transferts budgétaires requis, s'il y a lieu, afin de donner plein effet à la présente résolution.

4.3.3 INSPECTEUR VOIRIE – FIN DE PROBATION

CONSIDÉRANT que le conseil municipal avait mandaté la direction générale d'embaucher une personne pour combler le poste vacant comme inspecteur de voirie ;

CONSIDÉRANT que l'offre d'emploi a été publiée à différents endroits et qu'un processus d'embauche a été fait en collaboration avec le comité RH ;

CONSIDÉRANT que la candidature de l'employé 3-COUDP a été retenue à la suite du départ de l'inspecteur embauché, et qu'elle a été soumise aux membres du conseil pour une probation de 6 mois ;

CONSIDÉRANT que la probation de l'employé 3-COUDP se terminait le 28 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT que de l'employé 3-COUDP atteint les standards demandés durant sa période de probation ;

Rés. 2025-12-06

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé par Mathieu Laliberté et **résolu à l'unanimité** :

D'offrir un poste permanent à l'employé 3-COUDP et ce pour une durée indéterminée selon les conditions préalablement établies par le directeur général.

4.3.4 ENSEIGNES – LIMITES MUNICIPALES

Discussion est faite sur le remplacement de (2) deux enseignes municipales placées sur les routes numérotées pour indiquer les limites du territoire.

4.3.5 LAB SORTIR DES RANGS

Stanstead-Est est une des trois municipalités invitées à participer à un laboratoire de travail qui aura pour objet de trouver des pistes qui stimuleraient la participation citoyenne dans les divers comités mis en place par les organisations municipales.

4.4 RAPPORT DE LA GREFFE ET DES PROJETS

L'agente de projet dépose son rapport mensuel.

4.4.1 ACQUISITION GARAGE

CONSIDÉRANT que le directeur général rend comptes au conseil des diverses stratégies pouvant financer la construction ou l'acquisition d'un garage municipal ;

Rés. 2025-12-07

Il est proposé par Mathieu Laliberté appuyé par Patrick Prince et **résolu à l'unanimité** :

DE continuer à rechercher d'autres options pour réaliser ce projet.

5 CORRESPONDANCE

5.1 EXTRAITS NOVEMBRE

Dépôt de la liste des correspondances reçues en novembre.

5.2 OSM – MISE À JOUR

ATTENDU que les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'ordre naturel ou anthropique ;

ATTENDU que le conseil municipal de Stanstead-Est reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps;

ATTENDU que le conseil municipal voit l'importance de se doter d'un plan municipal de sécurité civile couvrant les éléments prioritaires pour faire face aux sinistres en collaboration avec les représentants de la direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité civile;

Rés. 2025-12-08

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé par Jacques Picard et **résolu à l'unanimité** :

QU' une organisation municipale de la sécurité civile, l'OMSC de la municipalité de Stanstead-Est soit créée ;

QUE les personnes suivantes soient nommées et informées par le conseil municipal pour occuper les postes aux différentes missions de l'OMSC de la municipalité de Stanstead-Est :

- **Mission de coordonnateur municipal de sécurité civile**, nommer :

La direction générale et l'agente de projets comme substitut ;

- **Mission de coordination du centre de coordination** nommer :

La direction générale et l'agente de projets comme substitut ;

- **Mission administration** nommer :

L'adjointe administratif et la direction générale comme substitut ;

- **Mission communication** nommer :

La mairesse Pamela B. Steen et le pro-maire comme substitut ;

- **Mission de coordination du centre de services aux sinistrés**

nommer :

La Croix-Rouge canadienne et agente de projets comme substitut ;

- **Mission de coordination du centre de services d'hébergement**

La Croix-Rouge canadienne et agente de projets comme substitut ;

- **Mission de la sécurité des personnes et protection des biens**

nommer :

Le directeur de la Sûreté du Québec de Coaticook et toute personne désignée par le directeur de poste comme substitut ;

- **Mission de la sécurité incendie** nommer :

Le directeur des incendies de la Régie de l'Est et toute personne désignée par le directeur de poste comme substitut ;

- **Mission du transport et travaux publics** nommer :

L'inspecteur en voirie et le bénévole Brian Curtis comme substitut ;

QUE cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité de notre municipalité.

6 RAPPORT DES COMITÉS

6.1 RAPPORT DE LA MAIRESSE

La mairesse est absente.

6.1.1 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIERS

En l'absence de la mairesse, le directeur général confirme que toutes les déclarations des intérêts pécuniaires 2025 ont été déposées par les personnes assujetties.

6.1.2 DIVULGATION RELATIVE AUX APPARENTÉS

En l'absence de la mairesse, le directeur général confirme que toutes les déclarations à l'égard de la divulgation d'informations relatives aux apparentés ont été déposées par les personnes assujetties.

6.1.3 FORMATION OBLIGATOIRE DES ÉLUS

Les formations obligatoires des élus sont programmées :

24 janvier : Rôles et responsabilités

28 février : Éthique.

6.2 RAPPORT DU COMITÉ D'URBANISME

La conseillère Nancy Picard n'a rien à signaler .

6.3 RAPPORT DU COMITÉ ENVIRONNEMENT- RÉGIE DES DÉCHETS

Le conseiller Rock Simard est absent.

6.4 RAPPORT DU COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE – INCENDIE

Le conseiller Mathieu Laliberté n'a rien à signaler .

6.5 RAPPORT COMITÉ MADA ET FAMILLE

Le conseiller Jean-Marie Lefebvre n'a rien à signaler .

6.6 RAPPORT COMITÉ LOISIRS/ CULTURE

Personne n'est présent.

6.7.1 RAPPORT COMITÉ OUVERTURE DE PARC

Personne n'est présent.

7 PRÉSENTATION DES COMPTES

7.1 DIRECTION GÉNÉRALE - DÉLÉGATION DE POUVOIR

Le directeur général et greffier-trésorier présente au conseil les dépenses effectuées dans le cadre de sa délégation de pouvoir en novembre 2025.

Date facture	# facture (s'il y a lieu)	Nom du Fournisseur	Montant (incluant les taxes)
		Marchés Tradition	54,91 \$
		Arboriculture Alfonso	2 175,00 \$
		Poste Canada	1 727,50 \$
		Pierre Couturier	195,78 \$
		VISA Desjardins	312,00 \$
		CWE 9413-7148	1 810,86 \$
		Marchés Tradition	20,67 \$

Rés. 2025-12-09

Il est proposé par Mathieu Laliberté , appuyé par Jean-Marie Lefebvre , et **résolu à l'unanimité** :

D' les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par le directeur général et greffier-trésorier dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

Le conseiller Jacques Picard se retire de la table de conseil.

7.2 DÉLÉGATION DE POUVOIR – AGENTE DE PROJET

L'agente de projet présente au conseil les dépenses effectuées dans le cadre de sa délégation de pouvoir en novembre 2025.

Date	# facture (s'il y a lieu)	Nom du Fournisseur	Montant (incluant les taxes)
10-11-2025	164306	Location Coaticook	281,69 \$
13-11-2025	299	PBME	172,46 \$
18-11-2025	227082	Toruk Inc.	747,34 \$
18-11-2025	1315664	Quincaillerie L. Guilbault Ltée	82,46 \$
24-11-2025	-	Visa	128,68 \$

Rés. 2025-12-10

Il est proposé par Mathieu Laliberté, appuyé par Jean-Marie Lefebvre, et **résolu à l'unanimité** :

D'approuver les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par l'agente de projet dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

Le conseiller Jacques Picard réintègre sa place à la table de conseil.

7.3 DÉLÉGATION DE POUVOIR – INSPECTEUR EN VOIRIE

L'inspecteur en voirie présente au conseil les dépenses effectuées dans le cadre de sa délégation de pouvoir en novembre 2025.

Date	# facture (s'il y a lieu)	Nom du Fournisseur	Montant (incluant les taxes)
2025-11-02	366743	HTCK Ultramar	223,83 \$
2025-11-04	-	Canadian tire	16,99 \$
2025-11-06	2227	Plantation Francoeur	2 127,04 \$
2025-11-11	859557	Yves Therrien	1 172,72 \$
2025-11-18	1506	Faune Estrie Quebec	1 494,70 \$
2025-11-24	371	Brian Curtis	241,45 \$

Rés. 2025-12-11

Il est proposé par Mathieu Laliberté, appuyé par Patrick Prince, et **résolu à l'unanimité** :

D'approuver les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par le l'inspecteur en voirie dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

7.4 ADOPTION COMPTES DÉJÀ PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que le greffier-trésorier dépose la liste des comptes déjà payés en novembre 2025, d'un montant total de 131 082,56 \$;

CONSIDÉRANT que le greffier-trésorier dépose la liste des comptes à payer en décembre 2025, d'un montant total de 5 645,54 \$;

Rés. 2025-12-12

Il est proposé par Jacques Picard, appuyé par Mathieu Laliberté et **résolu à l'unanimité** ;

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

8 DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

8.1 LA CAMARADERIE – FACTURE ÉTAPES CONCEPT ET DESIGN PRÉLIMINAIRE

CONSIDÉRANT que le conseil a confié le mandat de mise en valeur intérieure de l'ancienne centrale Chutes-Burroughs , à La Camaraderie-design Inc., compagnie de design d'expérience et d'espaces narratifs;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2024-12-233 qui autorise l'étape Concept et design préliminaire déposée par La Camaraderie-design Inc. dans le cadre des préparations budgétaires 2025 ;

CONSIDÉRANT que La Camaraderie- design Inc. a présenté le 20 novembre dernier le rapport Design préliminaire ;

CONSIDÉRANT le dépôt de la facture 25-55, d'un montant de 24 210,00\$, taxes non incluses;

Rés. 2025-12-13

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé par Mathieu Laliberté et **résolu à l'unanimité** ;

DE payer à La Camaraderie-design Inc. la facture 25-55 d'un montant total de 27 835,45 \$, taxes incluses, pour la réalisation du mandat 2025;

QUE la facture 25-55 sera transmise à la MRC de Coaticook pour faire partie de la reddition de compte dans le cadre de l'entente culturelle 2024-2025.

8.2 TECQ – PROGRAMMATION V1

ATTENDU que la municipalité de Stanstead-Est a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre de Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2029* ;

ATTENDU que pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Municipalité doit respecter les modalités du *Guide* qui s'appliquent à elle;

Rés. 2025-12-14

Il est proposé par Mathieu Laliberté, appuyé par Jacques Picard et **résolu à l'unanimité** ;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'applique à elle ;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2029 ;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no. 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par cette résolution ;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no. 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

8.3 ACQUISITION CABANON

CONSIDÉRANT que le budget 2026 prévoit l'acquisition d'un cabanon de rangement pour du matériel de voirie et de parc ;

CONSIDÉRANT que Cabanon Mercier consent à réserver un démo 2025 de type cabanon Prestige standard, grandeur 10'' x 16'' au montant de 8 290 \$, transport inclus en 2026, taxes non-incluses, en contrepartie d'un dépôt de 1 531,43 \$, taxes incluses ;

Rés. 2025-12-15

Il est proposé par Mathieu Laliberté, appuyé par Patrice prince et **résolu à l'unanimité** ;

D' autoriser le montant de dépôt 1 531,43 \$, taxes incluses, pour réserver le démo 2025 de type cabanon Prestige standard, grandeur 10'' x 16'', sous condition que soit corrigé sur le bon de commande que le cabanon est livrable printemps 2026 ;

D' autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité le bon de commande 251119.

8.4 FACTURE MIRE ARCHITECTURE

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2025-03-18 qui mandate la firme Mire architecture pour réaliser le devis d'appel d'offres pour le décapage des briques intérieures de l'ancienne centrale ;

CONSIDÉRANT le dépôt de la facture finale, d'un montant de 5 187,00\$, taxes non incluses;

Rés. 2025-12-16

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé par Mathieu Laliberté et **résolu à l'unanimité** ;

DE payer à Mire Architecture la facture 804-220601, d'un montant total de 5 963,75 \$, taxes incluses, pour mandats 2023-2024-2025 complétés ;

QUE la facture 804-220601 sera transmise à la MRC de Coaticook pour faire partie intégrante de la reddition de compte du programme de subvention PSMMPI.

8.5 FACTURE RH PERREAULT

CONSIDÉRANT que Perreault & Associées dépose la facture no 7246 d'un montant de 964 \$, avant taxes, pour accompagnement en relations de travail ;

Rés. 2025-12-17

Il est proposé par Mathieu Laliberté, appuyé par Jean-Marie Lefebvre et **résolu à l'unanimité** ;

DE payer à Perreault & Associées la facture no 7246 d'un montant de total de 1 108.36 \$, taxes incluses.

8.6 FACTURE TORUK

CONSIDÉRANT que des travaux de préparation et de décapage des briques intérieures de l'ancienne centrale sont admissibles au programme PSMMPI du ministère du patrimoine du Québec ;

CONSIDÉRANT que les dépenses admissibles du programme PSMMPI arrive à leurs termes en 2026 ;

CONSIDÉRANT que Toruk Inc. dépose la facture 227082, d'un montant de 650\$, taxes non incluses, pour le test de décapage au jet

de sable fin réalisé le 18 novembre dernier ;

Rés. 2025-12-18

Il est proposé par Mathieu Laliberté, appuyé par Jean-Marie Lefebvre et **résolu à l'unanimité** ;

DE payer à Toruk Inc. la facture 227782, d'un montant total de 747,34 \$, taxes incluses, pour le test de décapage au jet de sable fin réalisé en prévision des travaux 2026 ;

QUE la facture 227782 sera transmise à la MRC de Coaticook pour faire partie intégrante de la reddition de compte du programme de subvention PSMMPI.

8.7 DÉCLARATION D'INTÉRÊT LOTS 5 416 383 ET 5 416 384

CONSIDÉRANT que Réseau Encans Québec (S.E.C.) reçoit des déclarations d'intérêt pour l'immeuble 13 940 route 143, situé à Stanstead-Est, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead ;

CONSIDÉRANT que le directeur général et greffier-trésorier a pris connaissance de la procédure établie par Réseau Encans Québec (S.E.C.) pour faire une déclaration d'intérêt dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'une déclaration d'intérêt qui remplit ces conditions ;

Rés. 2025-12-19

Il est proposé par Mathieu Laliberté, appuyé par Patrick Prince et **adopté à l'unanimité** ;

DE ne pas transmettre à Réseau Encans Québec (S.E.C.), l'intérêt de la Municipalité de Stanstead-Est pour l'immeuble 13 940 route 143.

8.8 MARGE DE CRÉDIT DESJARDINS

CONSIDÉRANT que Desjardins offre à la Municipalité l'opportunité de se voir octroyer une marge de crédit à la hauteur 275 000 \$, sous certaines conditions ;

Rés. 2025-12-20

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé par Jacques Picard et **adopté à l'unanimité** ;

DE ne pas démarrer le processus associé à l'octroi d'une marge de crédit.

8.8 FACTURE COGESAF – RENOUÉE DU JAPON

CONSIDÉRANT que COGESAF dépose la facture no 1895 d'un montant de 7 185.75 \$, avant taxes, pour les travaux de contrôle de la propagation de la renouée du Japon dans la rivière Tomifobia 2025;

Rés. 2025-12-21

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé par Jacques Picard et **résolu à l'unanimité** ;

DE payer à COGESAF la facture no 1895 d'un montant de 8 261.82 \$, taxes incluses, pour services rendus.

8.9 CAB-CAMPAGNE DES PANIERS DE NOËL

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole de Coaticook, le CAB, lance sa campagne de paniers de Noël 2025 ;

Rés. 2025-12-22

Il est proposé par Jacques Picard, appuyé par Patrick Prince et **résolu à l'unanimité** ;

D'autoriser un don de 100 \$ au CAB dans le cadre de sa campagne de paniers de Noël 2025.

8.10 REMBOURSEMENT FRAIS LOISIRS 2026

CONSIDÉRANT que la *Politique de remboursement des frais pour activités sportives et de loisirs*, est révisée en début de chaque année ;

CONSIDÉRANT que la *Politique de remboursement des frais pour activités sportives et de loisirs* est déposée au conseil, sans proposition de modifications pour l'année 2026;

Rés. 2025-12-23

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé par Mathieu Laliberté et **résolu à l'unanimité** ;

D'adopter la *Politique de remboursement des frais pour activités sportives et de loisirs pour l'année 2026*, telle que déposée.

9 AVIS DE MOTION

10 ADOPTION DE RÈGLEMENT

11 DIVERS

11.1 DÉCÈS G. LEFEBVRE

CONSIDÉRANT le décès de Monsieur G. Lefebvre, qui a œuvré à titre de conseiller et de maire de Stanstead-Est durant de nombreuses années ;

Rés. 2025-12-24

Il est proposé par Mathieu Laliberté , appuyé par Nancy Picard et **résolu à l'unanimité** ;

DE faire l'achat d'une couronne ou un don à un organisme, selon la volonté de la famille, d'une valeur de 150 \$, en reconnaissance des nombreuses années d'implication de Monsieur G. Lefebvre dans les affaires municipales.

12 PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de questions.

13 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. 2025-12-25

Il est proposé par Mathieu Laliberté appuyé par Jean-Marie Lefebvre , et **résolu à l'unanimité** ;

DE fermer l'assemblée. Il est 20 :46

(s)

Étienne Loignon-Buteau
Directeur général et greffier-trésorier

« Je, Nancy Picard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

(s)

Nancy Picard
Pro-Mairesse